

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2022 (REPORT DU 04 JUILLET)

Délibération : **2022-07- 60**
OBJET : **CONVENTIONNEMENT PRESTATION DE SERVICE JEUNES (PS JEUNES)**
Nomenclature : **8.2.4**

En exercice : 26	Le onze juillet deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.
Présents : 20	
Pouvoirs : 4	
Absents : 2	
Votants : 24	
Délibération comportant :	Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gwénola LEBRETON, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Annexe : /	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI Le ou les membre(s) absent(s) : Augustin MOULINAS, Catherine RENAUDEAU

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

Afin d'accompagner la réorganisation de l'offre de service destinée aux jeunes Treilliérains, le service enfance jeunesse municipal a présenté un projet en destination de la Caisse d'Allocation Familiale de Loire Atlantique pour intégrer le dispositif Ps Jeunes.

La Ps Jeunes, en tant qu'aide au fonctionnement, a pour objectif de soutenir les structures dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12 - 17 ans en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés.

Les objectifs opérationnels de ce dispositif sont les suivants :

- **faire évoluer l'offre en direction des jeunes**
- **développer les partenariats locaux autour de la jeunesse** avec d'autres acteurs éducatifs
- **consolider la fonction éducative**
- **mobiliser les jeunes** qui ne fréquentent pas les structures

L'accès à cette aide au fonctionnement s'accompagne d'une démarche de conventionnement, l'engagement attendu étant pour une durée de 5 ans. Il s'agit là d'une opportunité de développer des actions innovantes et de renforcer l'accompagnement des jeunes comme précité. Le financement sollicité porterait sur 50% de 3 équivalents temps plein (ETP), faisant déjà parti des effectifs de la Ville. Ce financement serait de l'ordre de plus de 40 000€ par an. En contrepartie, la collectivité se désengagerait du dispositif de

Prestation de Service Ordinaire ou PSO qui rapportait annuellement moins de 5000€ à la collectivité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer, à signer la convention PS Jeune avec les services de la CAF de Loire Atlantique

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 11 juillet 2022
Alain ROYER, Maire

